

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 6 (1861)
Heft: 14

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 14

Lausanne, 5 Août 1861.

VI^e Année

SOMMAIRE. — Les combats du St-Gothard en 1799. — Rassemblement de troupes du St-Gothard. — Les tentes-abris. — Nouvelles et chronique. — **SUPPLÉMENT : L'Italie en 1860** *(suite)*.

LES COMBATS DU SAINT-GOTHARD EN 1799.

(Dédié aux militaires du rassemblement de troupes de 1861.)

Dans toute guerre sur les deux côtés des Hautes-Alpes, comme en 1799, la montagne deviendra aussi un théâtre d'opérations.

Des soldats instruits ont jadis exprimé l'opinion que la possession des montagnes décidait de celle de la plaine. Plus tard cet axiôme exagéré fut ramené à de justes limites, et l'on reconnut que c'est la possession des communications, et la plus ou moins grande facilité de les ouvrir ou de les fermer, qui peut exercer la plus grande influence sur les événements militaires de l'Italie, de la Suisse et du Tyrol.

Il en est, en grand, comme en petit. Si une brigade s'avance et qu'elle ait sur son flanc droit une rivière, on dira avec raison : « la brigade appuie son flanc droit à la rivière, » car l'ennemi étant au-delà du cours d'eau ne peut pas agir contre la brigade. Mais s'il se présente un pont, plus loin un gué, plus loin de nouveau un pont, etc., le commandant de brigade ne pourra pas laisser ces points inoccupés sur ses derrières. Que se passera-t-il donc?... Il remarquera, au bout d'un certain temps, peut-être avec un sentiment de pénible surprise, que sa brigade, d'abord une masse assez respectable, n'est plus qu'un très faible corps.

Les passages dans les hautes montagnes doivent être considérés comme des gués ou des ponts.